

LA STRATÉGIE DE PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE EN SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur le Président. Le 19 septembre, le ministre en question a parlé d'un accord conjoint avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration réservant 30 p. 100 des emplois du volet principal de la stratégie de Planification de l'emploi au profit des bénéficiaires de l'aide sociale. Le ministre peut-il expliquer pour quelle raison, d'après cette note que j'ai ici portant la cote confidentielle, émanant de M. John Edwards, sous-ministre adjoint de l'Emploi et de l'Immigration, pour-quoi lui, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a permis aux fonctionnaires de l'Emploi de couper de moitié son objectif de 30 p. 100 dans les négociations avec la province-pilote de la Saskatchewan? Pourquoi a-t-il laissé faire cette coupure?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il n'y a pas eu de coupure. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu des entretiens encore la semaine dernière quand elle est allée en Saskatchewan. Ce programme avec les provinces, visant à ce que les assistés sociaux, qui se retrouvent en difficulté voulant échapper à l'aide sociale, lorsqu'ils avaient besoin d'une certaine formation, d'une certaine souplesse dans ce programme, a été mis au point entre l'État fédéral et les provinces qui ont voulu adhérer à ce genre d'accord. Cela a été encore renforcé par le budget du ministre des Finances. Je tiens à dire au député que ce programme marche bien et que nous continuons non seulement de l'appliquer mais aussi de le renforcer.

L'OBJECTIF QUANT À L'EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Pourquoi le 19 septembre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il parlé à la Chambre des communes d'un objectif de 30 p. 100 alors que, dans ces négociations, d'après M. Edwards, l'objectif est maintenant fixé entre 14 et 18 p. 100 dans la province de Saskatchewan? Pourquoi a-t-il dit à la Chambre que c'était 30 p. 100, alors que les négociations portent sur la moitié de cela environ?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, s'il examine les choses d'un peu plus près relativement à ces négociations, l'objectif sera le plus élevé possible. Si vous passez au cas de la Nouvelle-Écosse, d'autres objectifs ont été atteints là-bas à cause des négociations qui ont eu lieu. S'il examine par exemple le discours du trône de l'Assemblée législative de la Saskatchewan fait il y a quelques jours seulement, il y était mention de cette question. Ce que nous disons, c'est que oui, nous voulons que les gens s'affranchissent de l'aide sociale, nous allons le faire avec du travail, avec du vrai travail et non avec du «travail-aide sociale».

Questions orales

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LE PROJET D'ACQUISITION DE CANADA TRUST

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Ma question s'adresse à la ministre d'État (Finances). A l'article 48 de l'avant-projet de loi tendant à modifier la Loi sur les compagnies fiduciaires, la ministre propose d'interdire, à compter du 29 novembre 1985, les transferts de propriété d'établissements financiers qui iraient à l'encontre de l'intérêt général. Étant donné qu'Imasco se propose d'acquérir Canada Trust, ainsi que nous l'avons appris ce matin, la ministre va-t-elle empêcher toute société non financière d'acquérir des intérêts majoritaires dans Genstar, ou se dispose-t-elle à accepter que la politique canadienne en matière de propriété des établissements financiers soit établie par défaut?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je n'entends certes pas accepter que la politique concernant les établissements financiers soit établie par défaut. Le projet en question ne nous a été signalé que tout dernièrement. Il comporte de nombreuses ramifications que je vais certainement examiner de près lorsque j'aurai toute la documentation en main.

M. McCrossan: Une question supplémentaire . . .

M. le Président: Question supplémentaire.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: Merci, monsieur le Président.

• (1440)

ON DEMANDE À LA MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, puisqu'elle n'est pas prête à nous présenter dès maintenant sa politique, la ministre s'engage-t-elle à faire à la Chambre, au retour du congé de Pâques, une déclaration concernant la politique gouvernementale sur la propriété des établissements financiers avant que cette acquisition n'ait lieu?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, l'avant-projet de loi prévoit que toute acquisition faite après le 29 novembre 1985 nécessite mon approbation. Aussitôt que les décisions seront prises, je compte les rendre publiques.

* * *

[Français]

LES JEUNES

LA GRÈVE DE LA FAIM DU SÉNATEUR JACQUES HÉBERT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au vice-premier ministre, et je m'adresse à lui parce que tantôt, le secrétaire d'État a pris une position extrêmement dure vis-à-vis des événements qui se déroulent à l'autre bout du corridor, alors qu'un sénateur fait la grève de la faim pour les jeunes.